

**Laos 1959-1961 -  
correspondence, official  
documents, press clippings,  
chrono...**

*HS L 179:85*



Dag Hammarskjöld's soul.

Laos. 1959

7 Aug.

Press clippings from "Le Monde"

- Article by J. Lacouture

# Comment le paisible Laos est devenu un foyer de tension internationale

Par JEAN LACOUTURE

Deux millions et demi d'habitants dispersés sur un territoire étendu comme la moitié de la France environ ; des ressources modestes, vouant le pays, pour longtemps encore, à une simple économie de subsistance ; peu de voies de communications intérieures ; un isolement presque total du monde extérieur dû à l'absence de tout accès au littoral, et au fait que le Mékong, seule porte de sortie, traverse le Cambodge et le Vietnam avant d'atteindre la mer et que son cours est coupé par deux biefs ; des voisins géants ou turbulents, une population plus aimable qu'encline au défrichement, à la recherche ou à l'industrie ; mais en revanche autant de terre arable qu'un peuple peut en souhaiter : voici quelques-unes des données de la situation au Laos.

Si modique que l'on juge l'effort de mise en valeur entrepris par la France au Laos,

le régime de protectorat instauré en 1891 semble avoir apporté néanmoins plus d'avantages que d'inconvénients au royaume. Retenons-en deux apports positifs : l'unification progressive du pays sous la couronne de la dynastie de Luang-Prabang — au profit de laquelle l'héritier du royaume du Sud, le prince Boun Oum de Champassak, renonça à ses droits en 1946 ; et l'insertion du Laos dans la fédération indochinoise au sein de laquelle les échanges favorisaient un début d'éclosion de son économie.

Cette expérience et celle, par contraste, de l'occupation japonaise en 1945, ne furent pas étrangères au bon accueil fait par la plupart des responsables laotiens à l'entrée du Laos dans l'Union française, en 1948.

*(Lire la suite en 4<sup>e</sup> page, 1<sup>re</sup> colonne.)*

# Un foyer de tension internationale

(Suite de la première page.)

La dissidence nationaliste des « lao isara », conduite par les princes Souvanna Phouma et Souphannouvong, ne mit pas longtemps obstacle à cette coopération franco-laotienne. Dès 1950 Souvanna Phouma et la plupart de ses lieutenants quittaient Bangkok, où ils étaient réfugiés, et se ralliaient au roi, qui confiait aussitôt au prince la direction de la délégation lao à la conférence de Pau et la présidence du gouvernement. En dépit de l'évolution libérale des rapports franco-laotiens, et notamment de l'accord d'indépendance d'octobre 1953, un mouvement d'irréductibles à la tête desquels était resté le prince Souphannouvong, demi-frère du nouveau premier ministre, tenait le maquis en liaison avec le Vietminh. Il contribua probablement à la progression de l'armée du général Giap en territoire laotien, en 1953, puis en 1954. Si faibles soient ces effectifs, c'est ce groupement du Pathet-Lao, fortement noyauté par des éléments vietminh, qui faisait encore peser une menace sur le royaume au début de l'été 1954.

C'est à cette situation — mi-dissidence interne, mi-occupation étrangère — que le gouvernement du prince Souvanna Phouma avait entrepris d'abord de remédier à Genève, où l'attitude de la délégation de Vientiane à la conférence a pu être résumée en deux phrases : intransigeance sur le principe d'évacuation totale et sans condition des troupes vietminh, simple armée d'invasion ; mais — sur le conseil des animateurs de la délégation française — esprit de relative conciliation en ce qui concerne les hommes du Pathet-Lao, considérés comme des citoyens rebelles provisoirement égarés.

Les textes de Genève entraînaient trois conséquences pour le Laos. Ils comportaient implicitement la reconnaissance du gouvernement royal par les puissances communistes — consolidant ainsi un régime que ne menaçait aucun autre Etat. Ils reconnaissaient au Laos le droit de maintenir sur son territoire deux bases de l'Union française et d'utiliser les services de conseillers militaires français, de conclure toutes sortes d'accords conformes à la charte des Nations unies, et de faire appel en cas de danger à d'autres puissances étrangères. Ils lui faisaient enfin obligation d'admettre le regroupement des forces rebelles dans les deux provinces frontalières de Sam-Neua à l'est, et de Phong-Saly au nord, où ces éléments jouiraient provisoirement de l'autonomie administrative.

Il s'agissait d'abord de restaurer l'unité nationale et l'ordre public, et d'éviter la formation de cette espèce d'Etat dans l'Etat qui risquait de se créer dans les provinces où pouvaient se grouper les rebelles : Sam-Neua et Phong-Saly, où les hommes du Pathet-Lao avaient quatre mois pour choisir entre l'intégration dans la communauté nationale et le regroupement dans ces provinces. Des élections générales prévues pour l'année suivante devaient permettre la réunification pure et simple de la nation. Pour abrégé ces délais, le prince Souvanna Phouma tenta d'abord de s'entendre directement avec Souphannouvong. Instruit par un premier échec, il s'efforça de développer l'armée lao — les accords de Genève autorisant Vientiane à avoir recours à 1 500 conseillers et techniciens français. Evaluées en 1954 à 20 000 fantassins faiblement organisés, les forces royales comptaient six mois plus tard 25 000 hommes mieux encadrés. Puis le prince se rendit à Pékin et à Hanoï, où il obtint des promesses de non-intervention dans les affaires intérieures du royaume.

## Le prince rouge

C'est en novembre 1957 seulement, après la rédaction, un an plus tôt, d'une « déclaration commune » et d'un accord de « cessez le feu » entre représentants de l'armée royale et des « unités combattantes du Pathet-Lao » que Souvanna Phouma put enfin amener le tiao (prince) Souphannouvong, son demi-frère, à signer la convention de novembre 1957, qui obligeait les rebelles à rentrer dans la légalité, non sans leur reconnaître tous les droits politiques, et notamment celui de présenter des listes aux élections prévues pour le printemps de 1958 ; et, dans les deux provinces « récupérées », certains privilèges, des droits prioritaires pour le recrutement. Il avait également été entendu qu'ils modifieraient l'appellation de leur groupement : le « Pathet Lao », organisation de

combat militaire, devenait le Néo-Lao-Haksat, organisation de lutte politique.

Souphannouvong entraît au gouvernement comme ministre du plan, flanqué de l'un de ses lieutenants. Mais la question — capitale — de l'intégration des forces communistes dans l'armée royale ne trouvait pas une immédiate réponse, en dépit des textes prévoyant l'entrée des 1 500 hommes du Pathet Lao dans les troupes régulières.

Curieux homme que le nouveau ministre Souphannouvong, ce « prince rouge », intelligent, actif, obstiné. Est-il communiste ? La plupart de ceux qui le connaissent personnellement le nient, motivant son activité favorable au Vietminh par son mariage avec une communiste vietnamienne et le fait que ses fils sont élevés à Hanoï et à Moscou. Choix peu banal de la part d'un Laotien, fut-il de sang moins illustre. De toute évidence, les gages donnés par Souphannouvong aux puissances de l'Est ne sont pas purement fortuits. Si l'on peut admettre, avec tel ou tel de ses proches, qu'il n'est pas lié à l'appareil communiste proprement dit, il faut relever que dans la plupart des crises ce prince s'est comporté comme le responsable d'une organisation de type marxiste.

L'entrée du leader du Pathet-Lao dans le cabinet laotien provoqua d'assez vives réactions de la part des commentateurs occidentaux. Chez les Américains ce fut une sorte de désarroi : on ne parla que de « loup dans la bergerie », et l'on voyait déjà le gouvernement de Vientiane aux mains des « rouges ». Un bon observateur parisien écrivait — non sans exagération — alors que pour se faire une idée de la signification de cette expérience de « coexistence interne » il fallait imaginer l'entrée d'Ho Chi-Minh dans un ministère Ngo Dinh-Diem...

Les élections organisées au mois de mai 1958 pour donner une représentation aux provinces de Sam-Neua et de Phong-Saly, récemment intégrées, mais aussi pour élargir la Chambre, dont l'effectif passait de trente-neuf à soixante membres, furent l'occasion d'un succès pour les partis de gauche.

Le Néo-Lao-Haksat et le Santiphab (beaucoup moins marqué à gauche que son allié, et plutôt nationaliste de style indien que favorable à l'Est) enlevaient treize sièges sur les vingt et un à pourvoir. C'est ainsi que le « tiao » Souphannouvong devenait à la Chambre le leader d'un groupe « populaire » de vingt députés sur soixante. Le Laos glissait-il vers la « vietminhisation » ?

## Le « comité des jeunes » : cap à l'Ouest

Il n'est pas paradoxal que cette foudroyante progression des forces révolutionnaires ait provoqué un raidissement des éléments anticommunistes, épaulés par les Etats-Unis. On vit d'abord se regrouper les personnalités et les forces traditionnelles, divisées jusqu'alors en indépendants, nationaux et progressistes, au sein d'un Rassemblement du peuple lao. On vit ensuite, plus curieusement, se créer un Comité de défense des intérêts nationaux — sorte de synarchie, de brain-trust, qui ne négligerait pas de s'associer des militaires. Ce groupement de fonctionnaires, de diplomates et d'officiers qui s'intitule souvent Comité des jeunes (signifiant par là qu'il est composé sinon d'adolescents, du moins d'hommes neufs, non usés encore par le pouvoir, n'ayant en tout cas jamais été ministres), a pris sitôt sa création une importance déterminante dans la vie du pays.

D'abord parce que son état-major est composé d'hommes de talent : MM. Kamphan Panya, Sissouk Na Champassak, Thao Leum ; ensuite parce que le prince Savang, héritier du royaume, dont le prestige est grand, n'a jamais dissimulé la sympathie qu'il portait à l'entreprise ; enfin parce que les « jeunes » avaient reçu toutes sortes d'encouragements du côté occidental, où l'on avait cru discerner enfin en eux la force capable de s'opposer à la « poussée rouge ». Rarement tant de bonnes fées s'étaient penchées sur un mouvement politique naissant.

C'est lui qui a formé l'ossature du cabinet de M. Sananikone, appelé en août 1958 à succéder au prince Souvanna Phouma, auquel était reproché d'avoir introduit le « cheval de Troie communiste » à l'intérieur du gouvernement : le remaniement ministériel permit en tout cas d'exclure du pouvoir le « prince rouge » Souphannouvong, réduit à une retraite de plus en plus surveillée, tandis que s'accroissait à Vientiane l'influence américaine et que se développait une répression anticommuniste assez violente dans les provinces où l'influence du Pathet-Lao restait forte.

Cette orientation du cabinet Sananikone, qui se traduisit par un rapprochement avec M. Ngo Dinh-Diem, l'agrément d'un consul de Chine nationaliste à Vientiane et des allusions de plus en plus fréquentes à une possibilité d'adhésion à l'O.T.A.S.E., ne pouvait manquer d'exaspérer ses voisins communistes — Hanoï d'abord, puis Pékin. D'où une série d'incidents de frontière au cours des dernières semaines de 1958.

## Exit la commission internationale

C'est pourtant une décision du prédécesseur du nouveau président du conseil qui est le point de départ, sinon la cause, de la tension actuelle. Le dernier acte du gouvernement du prince Souvanna Phouma avait été en effet la suspension sine die, sur le territoire laotien, de l'activité de la commission internationale de contrôle, créée à Genève en vue d'assurer l'exécution des accords de 1954.

Deux occasions avaient été données au cabinet de Vientiane pour prendre une initiative qu'il envisageait depuis longtemps. D'une part les élections de mai lui avaient paru mettre un point final à l'application des accords, sur laquelle était chargée de veiller la commission. D'autre part le nouveau délégué polonais à cet organisme était arrivé au Laos sans visa : ce qui permit de l'expulser...

L'initiative de Souvanna Phouma n'en était pas moins audacieuse. Certes, la commission elle-même avait admis à la majorité de ses membres (un Canadien et un Indien, le troisième étant polonais) d'interrompre ses travaux (1). Et l'Union soviétique — dont le ministre des affaires étrangères est, conjointement avec le chef du Foreign Office, le coprésident de l'organisme permanent issu de la conférence de 1954 — avait paru entériner l'initiative.

Mais les gens de Hanoï n'avaient pas attendu cette crise pour évaluer les services que pouvaient leur rendre cet organisme et l'action — plus proche, à vrai dire, du renseignement et de l'« agit prop » que du contrôle objectif, — qu'y menait le délégué polonais. C'était là le fruit de l'une des clauses de l'accord de Genève qui avait incité Hanoï à évacuer la portion du Laos que l'« armée populaire » occupait en 1954.

Les gens de Hanoï se sentirent joués. Puis, le 11 février 1959, M. Phoui Sananikone manquaît mettre le feu aux poudres en déclarant, au cours d'une conférence de presse restée mémorable, que dorénavant le Laos se refusait à considérer la conférence de Genève comme l'organe compétent en matière de relations entre lui et ses voisins et qu'il ne reconnaissait cette qualité qu'à l'O.N.U. Déclaration explosive, qui donna lieu à des interprétations hâtives et excessives : on crut pendant quelques heures que le Laos avait dénoncé l'ensemble des accords de Genève (2)... Etait-ce la remise en question de l'équilibre dans le Sud-Est asiatique ?

En fait, les responsables de Vientiane ne prétendent récuser de ces textes que les clauses qui ont trait à la commission de contrôle. Ils estiment qu'ayant rempli scrupuleusement toutes les obligations découlant de l'accord du 20 juillet 1954, ils peuvent légitimement remettre en question cette partie des textes. Ils se jugent ainsi en droit de dégager leur indépendance de l'hypothèque que ferait, selon eux, peser sur elle le contrôle de la commission issue de Genève. Pour parler plus crûment, ils jugent que leur loyauté les autorise à se débarasser de cette présence polonaise en laquelle ils voient plus volontiers une mission d'espionnage communiste qu'un organisme de contrôle international. Et ils veulent éviter que la commission ne serve d'arbitre dans la vie politique intérieure laotienne à l'appel du Néo-Lao-Haksat.

Il n'est pas très surprenant que les puissances communistes ne l'aient pas entendu ainsi et aient créé le long de la frontière et au cœur même du pays laotien, avec l'appui de leurs alliés mais intégrés depuis 1957, une situation telle qu'elle puisse imposer une « réactivation » de la commission internationale et le retour au régime de « coexistence interne » avec participation de M. Souphannouvong et de ses amis au gouvernement de Vientiane.

Mais en exerçant d'aussi cruelles pressions sur le régime laotien, les puissances communistes risquent de provoquer des réactions américaines, et — sinon la création d'une fédération lao-thaïlandaise dont parle souvent Radio-Pékin — peut-être cette adhésion du Laos à l'O.T.A.S.E., que n'interdisent pas les accords de Genève et que la prudence des Occidentaux avait jusqu'ici su éviter pour ne pas mettre en danger le fragile équilibre des forces dans l'Asie du Sud-Est.

JEAN LACOUTURE.

(1) Le 21 juillet 1958, le président indien de la commission informait le chef du gouvernement laotien que les Trois avaient, à la majorité des voix, décidé de s'ajourner sine die.

(2) Depuis lors deux déclarations solennelles de Vientiane sont venues démentir cette interprétation.